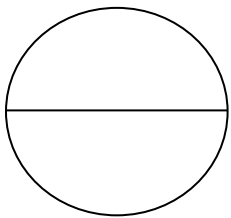


**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry**

**MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 9 JUIN 2026**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Avis de convocation**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Appel d'offres pour le service du déneigement du secteur Mulgrave 2 (2026-2027)**
- 5. Achat d'abrasif hivernal pour le secteur Mulgrave (2026-2027)**
- 6. Location d'un camion de déneigement**
- 7. Période de questions des citoyens**
- 8. Levée de la séance**



## **PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, tenue le **9 juin 2026 à 19 h 15** à la salle du conseil sise au 565, Ave de Buckingham, à Gatineau, et à laquelle sont présentes les conseillères Marie-France Gareau et Lorraine Rochon ainsi que les conseillers et Emile Givogue et Orville Miller.

Les conseillers Sam Burke et Jean-Marie Duchamp ont motivé leurs absences.

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur André Harvey.

Monsieur Mario Briggs, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 0 personne qui assiste à la séance.

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur André Harvey, Maire, déclare la séance extraordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents à 19 h 21.

Le maire demande aux membres du conseil s'ils croient être en conflit d'intérêts relativement aux matières qui seront traitées à l'ordre du jour.

### **2. Avis de convocation**

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Mario Briggs, indique que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été distribué conformément à l'article 152 du Code municipal.

### **3. 2026-06-68 - Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Marie-France Gareau

RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme présenté.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

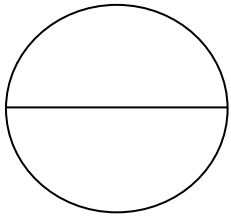
### **4. 2026-06-69 - Appel d'offres pour le service du déneigement du secteur Mulgrave 2 (2026-2027)**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a présenté aux membres du conseil le plan stratégique fiscal ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs solutions ont été présentées afin de s'arrimer avec la vision du Conseil, soit celle de neutraliser les hausses exhaustives des taxes foncières ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont eu l'occasion de poser toutes les questions pour dissiper leurs inquiétudes ;

CONSIDÉRANT QUE l'une des solutions proposées est d'utiliser la règle 50/50 quant aux services municipaux ;



locaux ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a chargé le directeur général et greffier-trésorier de solliciter des soumissions auprès des fournisseurs locaux pour le service de déneigement pour l'année 2026/2027 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs tentatives ont été faites parmi les fournisseurs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission conforme ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Excavation J.B.G. Lajeunesse a été présentée aux membres du Conseil au montant de 120 634,90 \$ plus taxes;

Il est proposé par Lorraine Rochon

RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission au montant d'Excavation J.B.G. Lajeunesse de 120 634,90 \$ plus taxes en tant que contrat gré à gré.

DE COMPTABILISER cette dépense dans le poste budgétaire numéro 02 33001 443.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **5. 2026-06-70 - Achat d'abrasif hivernal pour le secteur Mulgrave (2026-2027)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se procure d'abrasif hivernal à chaque année pour son réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la responsabilité de la gestion de l'inventaire de ces matériaux qu'elle se procure ;

CONSIDÉRANT QUE la quantité d'inventaires des matériaux doit d'être comptabilité annuellement pour des fins fiscales ;

CONSIDÉRANT QU'IL est de bonne pratique d'avoir accès en tout temps aux matériaux afin que les fonctionnaires puissent faire la comptabilisation;

CONSIDÉRANT QUE ces abrasifs seront entreposés au garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a chargé le directeur général et greffier-trésorier de solliciter des soumissions auprès des fournisseurs l'achat de 3 250 tonnes de sable, incluant 3% de sel pour le secteur Mulgrave pour l'année 2026/2027 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs soumissions ;

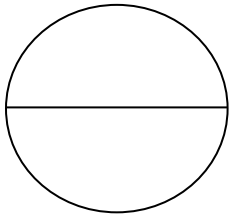
CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été présentées aux membres du Conseil pour analyse ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse soumise par Les Pavages Lafleur et Fils Inc. de L'Ange-Gardien s'élève à 74 040,00 \$ avant taxes ;

Il est proposé par Marie-France-Gareau

RÉSOLU

D'ACCEPTER la proposition la plus basse soumise par Les Pavages Lafleur et Fils Inc. de L'Ange-Gardien de 74 040,00 \$ avant taxes.



DE COMPTABILISER cette dépense dans le poste budgétaire numéro 02 33001 443.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**6. 2026-06-71 - Location d'un camion de déneigement**

CONSIDÉRANT QUE l'une des bonnes pratiques en gestion des affaires municipales est l'utilisation de la règle 50/50 quant aux services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire d'utiliser ladite règle de bonne pratique pour le service de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a présenté aux membres du Conseil la soumission de location de camion équipé pour la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition d'Excellence PacLease s'élève à 14 800 \$ par mois, soit 74 000 \$ pour l'année, en plus des taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Excellence PacLease des assurances est de 1 659,84 \$ par mois, soit 8 299,80 \$ pour l'année de location ;

Il est proposé par Orville Miller

**RÉSOLU**

D'ACCEPTER la soumission d'Excellence PacLease au montant de 14 800 \$ par mois, soit 74 000 \$ plus taxes pour l'année de location.

D'ACCEPTER la soumission d'Excellence PacLease des assurances de 1 659,84 \$ par mois, soit 8 299,80 \$ pour l'année de location.

DE COMPTABILISER cette dépense dans le poste budgétaire numéro 02 33001 443.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**7. Période de questions des citoyens**

- Aucune question

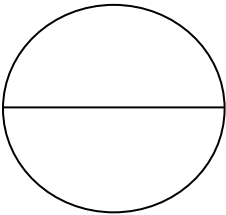
**8. 2026-06-72 - Levée de la séance**

Il est proposé par Lorraine Rochon

**RÉSOLU**

QUE la séance soit levée à 19 h 32

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.



**Adoptée à l’unanimité**

**SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE**

« Je soussigné, André Harvey, maire de la municipalité de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
André Harvey  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mario Briggs  
Directeur général  
et greffier-trésorier

PROJET